

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISOCONFÉRENCE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **14 JUILLET 2021, À 20 H.**

Sont présents :

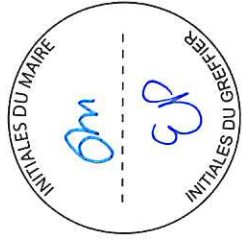
M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier
M. François Rioux, directeur des services extérieurs
Me Ève Poulin, greffière

Est absente :

Mme Édith Labrosse, conseillère

ORDRE DU JOUR

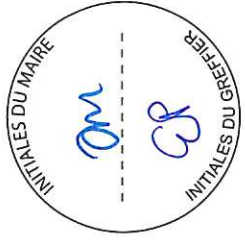
- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 2 juin 2021
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Autorisation de signature - Entente de renouvellement de partenariat - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC)
 - 5.2** Demande d'appui - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Appui à la demande de mesures pour adresser la crise du logement
 - 5.3** Rémunération du personnel électoral - Élections du 7 novembre 2021
 - 5.4** Création d'un poste - Chef de service des communications et du service aux citoyens (SAC) et abolition du poste agent de communication
 - 5.5** Embauche - Commis à l'accueil et secrétaire - Surnuméraire
 - 5.6** Émission d'ordonnances - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens
- 6** FINANCES
 - 6.1** Déboursés du mois - Juin 2021
 - 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Juin 2021



No de résolution



- 6.3** Octroi de contrat - Services professionnels en évaluation foncière 2022-2027 - LBP Évaluateurs agréés inc. - 1 096 300,34 \$
- 6.4** Appropriation - Fonds carrière sablière et affectation au règlement d'emprunt no 535 (2020) - 279 000 \$
- 6.5** Renonciation - Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds - 30 juin 2021
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi du contrat – Fourniture et installation du Pump Track dans le parc du Centre multifonctionnel – Velosolutions Canada inc. – 99 900 \$
- 7.2** Autorisation de dépense – Réparation du système de désinfection par UV aux étangs – Brault Maxtech inc. – 23 000 \$
- 7.3** Octroi de mandat - Services professionnels pour l'évaluation de l'état des chenaux de Carignan - BBA inc. - 4 426,54 \$
- 7.4** Autorisation de paiement – Libération de retenue contractuelle et acceptation définitive – Plantation d'arbres – Les Entreprises Canbec Construction Inc. - 6 159,63 \$
- 7.5** Désignation - Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Groupe Intervention Perfection
- 7.6** Mise à jour - Plan d'action correcteur du réseau sanitaire - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 7.7** Autorisation de signature – Énergir - Aménagement du parc du Centre multifonctionnel – 6 668,55 \$
- 7.8** Permanence – Technicienne en gestion des eaux
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2021-021 - Lot 2 600 029 - 1685, rue des Tulipes
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2021-022 - Lot 6 348 473 - rue de l'Aigle
- 8.3** Appel de décision du Comité de démolition - Demandes 2021-011 et 2021-012 - rue Gertrude
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Centre de bénévolat de la Rive-Sud - Opération Nez Rouge 2021 - 300 \$
- 10.2** Modification - Membres - Comité consultatif culturel
- 10.3** Embauche - Employés camps de jour et surveillance - Été 2021
- 11** RÉGLEMENTATION



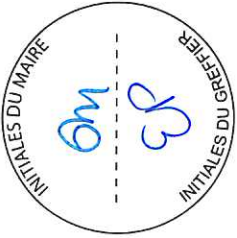
No de résolution

- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 506 (2021) amendant le règlement 506-A sur la gestion contractuelle
- 11.4** Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et stationnement véhicule récréatif)
- 11.5** Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et stationnement véhicule récréatif)
- 11.6** Adoption - Règlement no 434 (2021) modifiant et refondant le règlement no 434 (2020) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan
- 11.7** Adoption - Règlement no 456-4-U modifiant le règlement de construction no 456-U
- 11.8** Adoption - Second projet de règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Usage commercial complémentaire à l'habitation)
- 11.9** Adoption - Règlement no 485-4-U modifiant le règlement sur les permis et certificats no 485-U
- 11.10** Adoption - Règlement no 487 (2021)-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 487 (2020) (requalification du secteur Centre)
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 13.1** Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires – Travaux d'aménagement du parc du Centre multifonctionnel – 175784 Canada inc. (Bricon) – 318 973,90 \$
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution

21-07-275

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte de l'ajout du point 13.1 lors de la séance.

21-07-276

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 juin 2021

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2021.

21-07-277

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation de signature - Entente de renouvellement de partenariat - Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC)

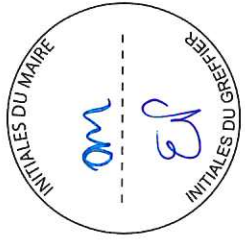
CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville de Carignan au bottin de commerces régional et l'application de carte interactive proposés pour la CCIBC pour développer l'économie locale et encourager le recrutement de la main d'œuvre des employeurs locaux;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Ville de Carignan et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC) pour l'année 2021-2022 et ce, pour une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement de partenariat entre la Ville de Carignan et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC) pour l'année 2021-2022 et ce, pour une durée de deux (2) ans;



No de résolution



D'AUTORISER le paiement d'un montant de 5 675 \$ par année, pour le forfait "Diamant", à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly (CCIBC);

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

21-07-278

5.2 Demande d'appui - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Appui à la demande de mesures pour adresser la crise du logement

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a unanimement résolu qu'il adhérerait aux principes et aux objectifs du Nouveau Programme pour les villes (résolution numéro CC-17-003) qui reconnaît, par ailleurs, le rôle clé des aires métropolitaines pour un développement durable faisant ainsi écho à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines adoptée en octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité d'habitation à loyer modique (HLM) n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadées;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements; .

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan fait partie du territoire de la CMM;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de :

Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :

- Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans.
- Réhabiliter les habitations à loyer modique du Grand Montréal qui sont barricadées et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux.
- Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant que le prix soit accessible à long terme.

Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :

- Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise du logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement.

- Créer un registre des baux et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives.
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs.
- Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

DE transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

21-07-279

5.3 Rémunération du personnel électoral - Élections du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT que des élections municipales générales sont prévues le dimanche 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LRQ, chapitre E-2.2), le Conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour tout membre du personnel électoral;

CONSIDÉRANT les résolutions 05-07-244, 13-03-91 et 16-04-127 établissant ces tarifs pour les élections précédentes;

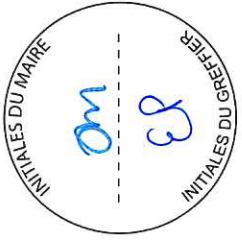
CONSIDÉRANT la rémunération payable proposée par le gouvernement provincial en date du 1er mai 2021 pour le personnel œuvrant à l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ainsi que celles offertes par les villes environnantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser et fixer la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE la ville compte environ 8 500 voteurs, qu'elle tiendra une journée de vote par anticipation, que le vote par correspondance a été étendu à tous les citoyens de 70 ans et plus, et qu'aucun adjoint au président d'élections n'est à prévoir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



QUE le conseil municipal approuve la rémunération suivante, qui s'appliquera au personnel électoral :

Membre de la commission de révision :

Président 22\$/h, secrétaire 20\$/h, agent réviseur 18\$/h;

Scrutateur : 200\$ pour le BVA et 225\$ pour le BVO;

Secrétaire : 190\$ pour le BVA et 190\$ pour le BVO;

Préposé à la table de vérification : 190\$ pour le BVA et 190\$ pour le BVO;

PRIMO : 230\$ pour le BVA et 230\$ pour le BVO;

Formation : Tarif fixe de 20\$/personne

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-140-10-141 et 02-140-10-181 sous réserve d'un transfert budgétaire provenant du poste budgétaire 01-233-12-000.

21-07-280

5.4 Création d'un poste - Chef de service des communications et du service aux citoyens (SAC) et abolition du poste agent de communication

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Éline Magnan, directrice des communications, relations publiques et citoyennes;

CONSIDÉRANT que monsieur Benjamin Gosselin possède les prérequis pour occuper un poste de chef de service des communications et du service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

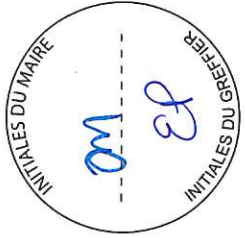
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE créer le poste de chef de service des communications et du service aux citoyens (SAC);

D'EMBAUCHER monsieur Benjamin Gosselin à titre de chef de service des communications et du service aux citoyens (SAC);

QUE cette embauche soit effective à compter du 15 juillet 2021;

D'ABOLIR le poste d'agent de communication;



No de résolution



LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-151 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

21-07-281

**5.5 Embauche - Commis à l'accueil et secrétaire -
Surnuméraire**

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un employé surnuméraire est requise au Service aux citoyens en raison de la période des vacances estivales et au Service de l'urbanisme en raison d'un congé de maladie;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Elaine Magnan, directrice des communications, relations publiques et citoyennes et madame Andréanne Baribeau, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

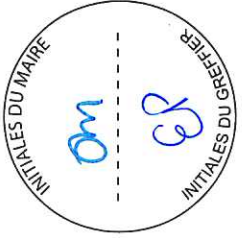
Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Johan Lamonja à titre de commis à l'accueil et secrétaire surnuméraire;

QUE cette embauche soit rétroactive au 6 juillet 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 02-130-40-181.



No de résolution

21-07-282



5.6 Émission d'ordonnances - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 et que ce règlement établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit règlement, le conseil peut émettre les ordonnances requises notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de l'examen réalisé pour l'évaluation de l'état et de la dangerosité du 27 novembre 2020 par la Dre Anne-Marie Gagnon à l'égard du chien concerné, le classant à un niveau de dangerosité de 4 sur une échelle de 1 à 10;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du chien concerné a fait preuve de respect de la réglementation en vigueur, collaboré tout au long du processus d'évaluation et a mis en place les mesures appropriées pour la clôture;

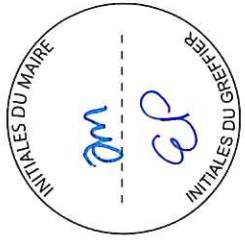
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ORDONNER au propriétaire du chien identifié au dossier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent numéro RSL-201105-026 de se conformer à toutes les recommandations du Dre Anne-Marie Gagnon contenues dans son rapport du 30 novembre 2020;

D'AUTORISER la greffière à transmettre la présente résolution et une lettre d'ordonnances au propriétaire du chien;

D'AUTORISER la greffière à transmettre une copie de la présente résolution et de la lettre d'ordonnances à la Régie de Police Richelieu-Saint-Laurent et à la SPCA Roussillon.



No de résolution

6 FINANCES

21-07-283

6.1 Déboursés du mois - Juin 2021

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2021 pour un montant de 43 292,66 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 979 045,19 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Juin 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 mai 2021 au 27 juin 2021.

21-07-284

6.3 Octroi de contrat - Services professionnels en évaluation foncière 2022-2027 - LBP Évaluateurs agréés inc. - 1 096 300,34 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels en évaluation foncière 2022-2027;

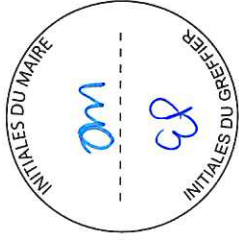
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en évaluation foncière 2022-2027, à la firme LBP évaluateurs agréés inc. pour un montant de 1 096 300,34 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-150-00-417.



No de résolution

21-07-285



**6.4 Appropriation - Fonds carrière sablière et affectation
au règlement d'emprunt no 535 (2020) - 279 000 \$**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité au fonds provenant de droits carrière et sablière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation de 279 000 \$ provenant du fonds de carrière et sablière afin de l'affecter au règlement d'emprunt no 535 (2020) à titre de financement partiel.

21-07-286

**6.5 Renonciation - Financement non utilisé au fonds de
roulement et autres fonds - 30 juin 2021**

CONSIDÉRANT les résolutions 20-11-402 et 21-01-16 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 20-12 Acquisition de mobilier hôtel de ville - Surfaces et rangement;
- 21-03 Acquisition d'équipement informatique;

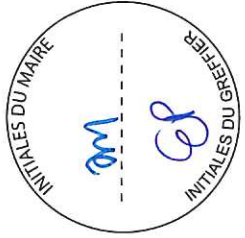
CONSIDÉRANT que la dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvée, mais non utilisée pour un montant de 3 125,86 \$;

D'AMENDER les résolutions 20-11-402 et 21-01-16 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.



No de résolution



7 TRAVAUX PUBLICS

21-07-287

7.1 Octroi du contrat – Fourniture et installation du Pump Track dans le parc du Centre multifonctionnel – Velosolutions Canada inc. – 99 900 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a octroyé le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour les plans concepts, la conception, le support technique et la surveillance des travaux à la firme EXP dans le cadre du projet d'aménagement du parc du Centre multifonctionnel et du prolongement de la rue de l'École;

CONSIDÉRANT que chaque ouvrage nommé Pump Track est un ouvrage unique conçu spécial pour chaque client;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure – infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation du Pump Track dans le parc du Centre multifonctionnel à l'entreprise Velosolutions Canada inc., pour un montant de 99 900 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-14-710.

21-07-288

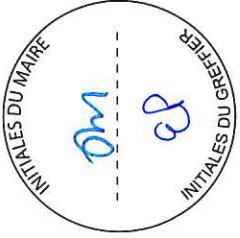
7.2 Autorisation de dépense – Réparation du système de désinfection par UV aux étangs – Brault Maxtech inc. – 23 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'entretien et le remplacement de la moitié des lampes UV avec l'entreprise Brault Maxtech inc. en avril 2021 pour un montant de 24 712,25 \$;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Brault Maxtech inc. est le représentant unique pour le système de UV Trojan que la Ville possède;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'AUTORISER une dépense pour la réparation du système de désinfection par UV aux étangs, à l'entreprise Brault Maxtech inc. pour un montant de 23 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521.

21-07-289

7.3 Octroi de mandat - Services professionnels pour l'évaluation de l'état des chenaux de Carignan - BBA inc. - 4 426,54 \$

CONSIDÉRANT les mauvaises odeurs, la présence d'eau stagnante et le niveau d'eau général observé dans les chenaux de Carignan;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à une évaluation de l'état des chenaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour réaliser l'évaluation de l'état des chenaux de Carignan, à la firme BBA inc. au montant de 4 426,54 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-233-12-000.

21-07-290

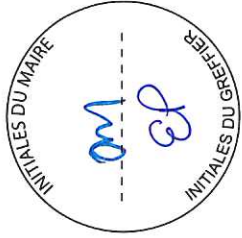
7.4 Autorisation de paiement – Libération de retenue contractuelle et acceptation définitive – Plantation d'arbres – Les Entreprises Canbec Construction Inc. - 6 159,63 \$

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-314 octroyant le contrat de travaux de plantation d'arbres 2018 à Les Entreprises Canbec Construction Inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 159,63 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de plantation d'arbres à Les Entreprises Canbec Construction Inc;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-376.

21-07-291

7.5 Désignation - Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Groupe Intervention Perfection

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire utiliser les services d'une firme externe d'agents de sécurité afin de maintenir l'application de divers règlements et émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE désigner l'agence de sécurité externe Groupe Intervention Perfection, une division d'Alarme Perfection inc. pouvant émettre des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Carignan pour le non-respect des dispositions réglementaires prévues dans les règlements no 390 (2021), no 434 (2020), no 435 (2021), no 456-U et ses amendements, no 508 (2021)-2 et no 519 (2020) et leurs amendements.

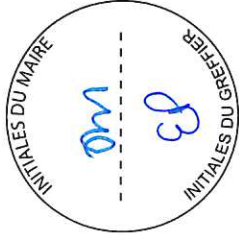
QUE cette désignation soit rétroactive au 5 juin 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411.

21-07-292

7.6 Mise à jour - Plan d'action correcteur du réseau sanitaire - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite mettre aux normes l'usine de production d'eau potable;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa et du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Carignan prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige une mise à jour du plan d'action correcteur du réseau sanitaire du 5 mai 2017 adopté le 1^{er} août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter le Plan d'action correcteur du réseau sanitaire mise à jour au 5 juillet 2021 selon les normes en vigueur, et ce, afin de répondre aux exigences du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

QUE la Ville de Carignan s'engage à réaliser, d'ici juin 2022, tel qu'indiqué au plan d'action correcteur du réseau sanitaire (mis à jour le 5 juillet), une évaluation pour la mise aux normes (PF0) du poste de pompage PP4, en prévoyant l'ajout de 74 m3/j des eaux de lavage et les débits occasionnés pour les projets de l'école et de la maison des aînés;

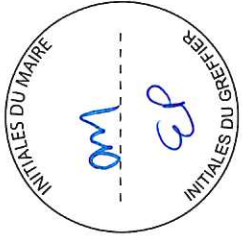
QUE la Ville de Carignan s'engage à réaliser, d'ici juin 2022, tel qu'indiqué au plan d'action correcteur du réseau sanitaire (mis à jour le 5 juillet), une évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées, notamment en débit et charges (DBO5, MES et phosphore total).

21-07-293

7.7 Autorisation de signature – Énergir - Aménagement du parc du Centre multifonctionnel – 6 668,55 \$

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser le gaz naturel pour la zamboni et le braseiro prévus au parc du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à la signature d'une entente entre Énergir et la Ville de Carignan;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente entre Énergir et la Ville de Carignan et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-14-710.

21-07-294

7.8 Permanence – Technicienne en gestion des eaux

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des services extérieurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR le statut permanent à madame Caroline Martin à titre de technicienne en gestion des eaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-151.

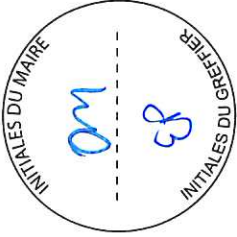
8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-07-295

8.1 Demande de dérogation mineure 2021-021 - Lot 2 600 029 - 1685, rue des Tulipes

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le garage attenant et la ligne de terrain latérale, c'est à dire 0,15 mètre au lieu de 2 mètres telle qu'exigée par le Règlement de zonage no 483-U en vigueur;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait les propriétaires de régulariser la non-conformité, afin de vendre leur propriété;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice, car la situation est la même depuis plusieurs années (1976);

CONSIDÉRANT que les demandeurs propriétaires ont demandé une dérogation mineure dans le but de régulariser la situation, afin de vendre leur propriété sans tracas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la distance entre le garage attenant et la ligne de terrain latérale, c'est à dire 0,15 mètre au lieu de 2 mètres, pour la propriété sise au 1685, rue des Tulipes, soit le lot 2 600 029.

21-07-296

8.2 Demande de dérogation mineure 2021-022 - Lot 6 348 473 - rue de l'Aigle

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation des conteneurs semi-enfouis en cour avant, alors que le Règlement de zonage no 483-U en vigueur permet l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour latérale et arrière seulement;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait l'implantation des conteneurs semi-enfouis et la gestion des matières résiduelles serait impossible;

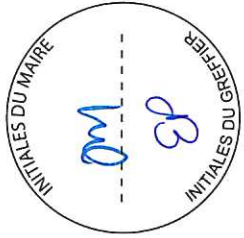
CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont demandé une dérogation mineure dans le but de leur permettre l'implantation des conteneurs semi-enfouis en cour avant et ainsi d'effectuer une bonne gestion des matières résiduelles du projet;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont prévu effectuer un aménagement paysager afin de dissimuler les conteneurs semi-enfouis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation des conteneurs semi-enfouis en cour avant pour la propriété sise sur la rue de l'Aigle, soit le lot 6 348 473;

LE tout conditionnellement à l'aménagement d'un écran visuel, c'est-à-dire une haie de cèdres de la même hauteur que les conteneurs, soit effectué au même moment que l'installation des conteneurs semi-enfouis, et qu'un sentier soit aménager à partir du stationnement principal, afin de faciliter l'accès des conteneurs aux résidents du projet.

21-07-297

8.3 Appel de décision du Comité de démolition - Demandes 2021-011 et 2021-012 - rue Gertrude

CONSIDÉRANT les demandes de démolition 2021-011 et 2021-012, adressées au Comité de démolition pour les propriétés sises au 2303 et 2305, rue Gertrude, situées dans la zone H-343 dans le secteur Centre;

CONSIDÉRANT que le Comité de démolition a rendu une décision défavorable pour les deux (2) demandes en vue du fait que des travaux ont été entrepris avant l'obtention d'un permis et étant incertain de l'état des immeubles en question;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice municipale, Daphné Charron a effectué l'inspection des deux (2) bâtiments et qu'elle a constaté que les travaux ayant été effectués avant l'obtention des autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice municipale a également constaté que l'état des deux bâtiments présentait d'importants problèmes d'humidité dus à l'état des fondations;

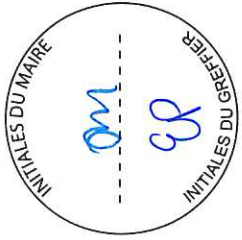
CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des éléments nouveaux et du rapport d'inspection rédigé par l'inspectrice municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER l'appel d'interjection afin de rendre une décision favorable pour les demandes de démolition 2021-011 et 2021-012, ayant été refusées par le Comité de démolition le 2 juin 2021, pour les propriétés sises au 2303 et 2305, rue Gertrude, situées dans la zone H-343, dans le secteur Centre.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-07-298

10.1 Demande d'aide financière - Centre de bénévolat de la Rive-Sud - Opération Nez Rouge 2021 - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour le projet Opération Nez Rouge 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Centre de bénévolat de la Rive-Sud, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

21-07-299

10.2 Modification - Membres - Comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-121 nommant des membres pour le Comité consultatif culturel;

CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Mamta Rao comme membres du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE retirer monsieur Mamta Rao comme membres du comité consultatif culturel;

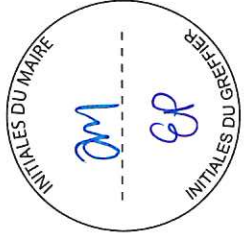
D'AJOUTER mesdames Annie Desbiens et Sylvie Blanchard comme membres du Comité consultatif culturel pour un mandat de trois (3) ans renouvelable;

D'AMENDER la résolution 21-03-121 en conséquence.

21-07-300

10.3 Embauche - Employés camps de jour et surveillance - Été 2021

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;



No de résolution

CONSIDÉRANT les trois (3) démissions reçues en début d'été;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Alexia Casas à titre de surveillante et que cette embauche soit rétroactive au 29 juin 2021;

D'EMBAUCHER madame Elsa Mostovac à titre d'animatrice parcs et camps de jour et que cette embauche soit rétroactive au 21 juin 2021;

D'EMBAUCHER madame Alixiann Busson Forcherio à titre d'animatrice parcs et camps de jour et que cette embauche soit rétroactive au 5 juillet 2021;

D'EMBAUCHER monsieur Jonathan Fréchette à titre d'animateur à vélo et que cette embauche soit rétroactive au 7 juillet 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

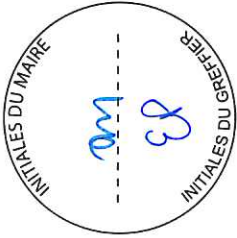
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181 pour les employés camps de jour et 02-701-90-181 pour l'employée surveillante.

11 RÉGLEMENTATION

21-07-301

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.



No de résolution

21-07-302

11.2 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

21-07-303

11.3 Avis de motion - Projet de règlement no 506 (2021) amendant le règlement 506-A sur la gestion contractuelle

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 506 (2021) amendant le règlement 506-A sur la gestion contractuelle.

21-07-304

11.4 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et stationnement véhicule récréatif)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-07-305

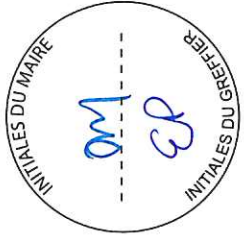
11.5 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et stationnement véhicule récréatif)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

21-07-306



11.6 Adoption - Règlement no 434 (2021) modifiant et refondant le règlement no 434 (2020) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 434 (2021) modifiant et refondant le règlement no 434 (2020) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 434 (2021) modifiant et refondant le règlement no 434 (2020) concernant les nuisances sur le territoire de la ville de Carignan.

21-07-307

11.7 Adoption - Règlement no 456-4-U modifiant le règlement de construction no 456-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 456-4-U modifiant le règlement de construction no 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 456-4-U modifiant le règlement de construction no 456-U.

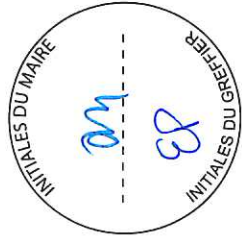
21-07-308

11.8 Adoption - Second projet de règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Usage commercial complémentaire à l'habitation)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-07-309

11.9 Adoption - Règlement no 485-4-U modifiant le règlement sur les permis et certificats no 485-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 485-4-U modifiant le règlement sur les permis et certificats no 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 485-4-U modifiant le règlement sur les permis et certificats no 485-U.

21-07-310

11.10 Adoption - Règlement no 487 (2021)-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 487 (2020) (requalification du secteur Centre)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 487 (2021)-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 487 (2020), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

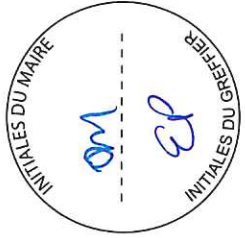
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 487 (2021)-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 487 (2020).

12 INFORMATIONS

13 DIVERS



No de résolution

21-07-311



- 13.1 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires**
– Travaux d'aménagement du parc du Centre multifonctionnel – 175784 Canada inc. (Bricon) – 318 973,90 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-102 octroyant le contrat à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) pour les travaux d'aménagement du parc du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EXP;

CONSIDÉRANT les exigences du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase IV du MEES;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services extérieurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité;

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires pour l'aménagement du parc du Centre multifonctionnel, à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) au montant de 318 973,90 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-14-710 sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-233-12-000.

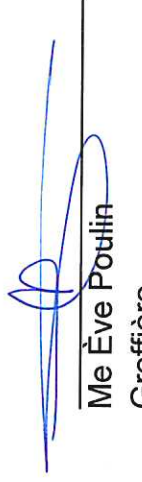
21-07-312

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 36.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière